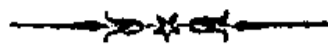


ÉTYMOLOGIE DE CHAUNY.



Avant d'exposer mon idée sur l'étymologie de Chauny, j'ai besoin de traduire, et je demande la permission de rapporter une curieuse légende, que j'ai trouvée dans Guibert de Nogent (*de vita sua*, l. II, c. 6).

Le fait se passe au château de Chauny (*apud castrum Calniacum*), entre les années 1025 et 1067.

« Parmi les gens de Wascelin, seigneur et châtelain de Chauny,
« il y avait un serviteur chargé de veiller la nuit pour la garde du
« château. Dans une soirée obscure, ce serviteur se trouvant de
« l'autre côté de l'Oise (*trans fluvium*), et craignant de manquer
« l'heure du souper, appela au bac (*clamabat appelli ab aliquo
« alt'ri ripæ navem*). Comme personne ne l'entendait, l'homme
« entrant en fureur, dit : Et vous, diables, que ne me passez-vous ?
« à l'instant, le diable se présente : Monte, lui dit-il, je te por-
« terai. Le malheureux monte, pour faire bientôt une triste chûte.
« Le diable l'enlève et le transporte à la même heure en Italie,
« dans le territoire d'une cité qu'on appelle Sutri, où il le dé-
« pose avec tant de précaution qu'il lui casse la cuisse. Sutri est
« situé à une petite journée en deça de Rome. Or, la veille même,
« le seigneur Wascelin, qui était venu faire un pèlerinage au
« tombeau des Apôtres, avait quitté la grande ville, et il avait
« couché à Sutri. Il se lève avant le jour, comme font ordinaire-
« ment ceux qui voyagent pendant les mois d'hiver ; et, lorsque,
« sorti de la cité avec les siens, il a gagné les champs, il entend
« des gémissements qui paraissent d'un lieu peu distant du chemin
« public. On cherche ; on trouve ; le maître a bientôt reconnu la
« voix de son domestique. On lui demande comment il se trouve
« là : il répond que le soir il était à Chauny, et que, transporté
« de là par le diable, il est tombé. Le châtelain, grandement sur-
« pris, fit porter son serviteur dans la cité voisine, payant de sa
« bourse ce qui était nécessaire pour la guérison et le retour du

« blessé. Et le gardien altardé apprit par expérience, et il put
« apprendre aux autres que, dans le besoin, c'est Dieu, et non les
« démons, qu'il faut invoquer. »

Outre cette morale importante, le récit de Guibert nous fournit dans un ordre secondaire, une précieuse indication. On y voit qu'au temps de Wascelin, châtelain de Chauny, entre 1025 et 1067 (*Héméré*, p. 115 et 121), il n'y avait pas encore de pont sur la rivière d'Oise, à Chauny, mais seulement un bac, *navis*. Que l'on pense ce que l'on voudra du merveilleux de cette légende, toujours faudra-t-il admettre que Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, connaissait le château de Chauny, et la voie par laquelle on pouvait y arriver.

D'un autre côté, l'on sait qu'une partie considérable et la plus ancienne de la ville de Chauny s'est longtemps appelée et s'appelle encore *la Chaussée*. La paroisse de la Chaussée, ou Notre-Dame, était appelée autrefois purement et simplement église de Chauny : *Calneium cum ecclesia* (*Jean XV*, en 988); *Ecclesia de Calniaco* (*Testament d'Herbert IV*, en 1059); *Altare de Calnei villa* (*Simon de Vermandois*, en 1135). Celle de Saint-Martin, qui forme aujourd'hui le cœur de la ville, n'était autrefois que la succursale de Notre-Dame (*Cartul. de St-Eloy-Font.*).

Je ne sais où D. Nicolas Lelong (*Hist. du dioc. de Laon*, p. 423), et après lui M. Moët (*Antiq. de Noyon*, p. 431), ont trouvé que, dans le XI^e siècle, Chauny était encore de la paroisse de Viry. D. Lelong indique en marge *Gallia Christiana*, t. IX; ce ne peut être qu'aux colonnes 1,000 ou 1,126, et il n'y est pas du tout question de cela. Ce qui sans doute a trompé ce bénédictin, qui, on le sait, n'était pas de la vieille roche, c'est que Wascelin, châtelain de Chauny, était Avoué de Viry, qui appartenait à Notre Dame de Paris : *Guascelinus ille Calniacensis, advocatus villæ S. Mariæ Parisiensis quæ dicitur Viriacus, conventionem habuit cum.... canonicis S. Mariæ* (*Hém ré*, ann. 1067, p. 121); — *Ego comitissa (Alienora) habeo advocatiam per totam terram B. Mariæ Parisiensis apud Viriacum* (*ibid.* ann. 1191, p. 177).

Les Lettres de Philippe-Auguste, de l'année 1213, confirmant a commune de Chauny, sauvegardent les droits de l'église *Sainte-*

Marie, la seule nommée, entre plusieurs autres, comme église de Chauny : *Salva fidelitate ecclesie Sanctæ Mariæ Calniaci, et aliarum ecclesiarum* (Ordonn. des Rois de Fr., t. XI, p. 304).

L'on a invoqué ces mêmes Lettres de Philippe-Auguste pour montrer que la Chaussée a été construite en 1213. C'est une erreur. Voici le texte qui a donné lieu à cette conjecture : *Quidquid a bigis et quadrigis accipitur, ad faciendam calciatam datur* (art. 18 ou 21). Il faut observer que la charte de commune, confirmée pour Chauny en 1213, est calquée mot à mot sur celle donnée pour St-Quentin, en 1196. Il s'agit donc ici, pour Chauny comme pour St-Quentin, non pas de la création d'un impôt nouveau pour une chaussée nouvelle, mais de l'application de l'impôt ordinairement levé sur les charriots, à l'entretien et à l'amélioration de la chaussée en général. Certainement, avant Philippe-Auguste, il y avait une chaussée quelconque en cet endroit de la vallée de l'Oise, conduisant du château de Chauny à Coucy et à Soissons. Au reste, *Calciata* peut, tout aussi bien que *Calceia*, signifier le droit de chaussée, le tribut spécial, le fond réservé pour la chaussée (V. *Ducange*, au mot *Calcagium*).

Le premier château de Chauny, appelé *Castellum Calnacum* par Flodoard sous l'année 949, *castrum et castellum Calniacum* par Guibert, dans le récit rapporté ci-dessus, *Castellulum Calneium*, par le moine Gilbert dans la relation d'un miracle accompli en 1066 par les reliques de saint Amand, ce premier château, dis-je, construit sans doute selon les formes rudimentaires, était situé entre deux bras de l'Oise, au lieu dit encore aujourd'hui *le Bailly*, de bail, *ballium*, qui signifiait fermé de murs et de palissades (*Ducange*), comme l'a fait observer M. Mazière au tome I^{er} de notre Bulletin, p. 147; et IL RENFERMAIT DANS SON ENCEINTE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME. La preuve de cette situation paraît dans une charte de Raoul I, comte de Vermandois, lequel, en 1130, suivant le P. Labbé, s'engage à défendre l'église de Sainte-Marie de Chauny, située, dit-il, dans son château : *ECCLESIAM BEATÆ MARIÆ CALNIACENSIS, QUÆ IN CASTELLO et dominio MEO, Deo auctore, SITA EST, metutari (al. tueri) et manu tenere, divini judicii timor jure compellit.* (*Gall. Christ.*, t. IX, col. 1126; — *Colliette*, t. II, p. 24; — *Cartul. de Saint-Eloi-Font*).

Je n'ai point parlé des actes de S. Mombles, où il est question, en 830, d'un *Halitgaire Pontife de l'Eglise de Chauny* : *Alithgario pontifici calniacensis ecclesie* (*Secul. secund. Benedict. p. 653*). La méprise est palpable. Jamais *Pontifex* n'a signifié curé ni même abbé. Un copiste ou un interprète chaunois a cru devoir corriger *cameracensis*, pour lire *carniacensis*. Que ne fait pas l'amour du pays ?

M'appuyant seulement sur les documents historiques les plus anciens, je bâtis ainsi mes conjectures.

Avant l'établissement de la chaussée romaine, dite depuis chaussée *Brun haut*, qui se dirige de Soissons à Saint-Quentin par Condren, il existait certainement un moyen de communication directe, à travers la vallée de l'Oise, entre la capitale des Suessions et celle des Véromanduens. Ce passage a dû être choisi au point le plus aisément franchissable de la vallée marécageuse, dans sa largeur la plus étroite, en face du promontoire sur lequel sont assis Sinceny et Autreville. Une chaussée, ou un simple chemin y fut de tout temps pratiqué ; et l'Oise y fut traversée au moyen de gués ou de bacs. Cette voie, du reste, conduisait plus directement de Soissons à Vermand, qui était peut-être alors la capitale du Vermandois.

Lorsque les Romains, pour relier l'*Augusta Succionum* avec l'*Augusta Veromanduorum*, construisirent cette chaussée qui, conduite en ligne droite du sud au nord, sans aucun égard aux accidents du sol, semble, sur la carte, tracer un méridien, le point d'intersection de cette ligne rigide avec le cours de l'Oise détermina la traversée de cette rivière. Ce point devint une station importante qui donna naissance à Condren, le *Contraginum* de l'itinéraire d'Antonin. L'ancienne voie gauloise, quoique toujours nécessaire, s'effaça devant sa rivale privilégiée. Mais, au bout de quelques siècles, la superbe chaussée, gardant seulement sur les terrains élevés sa proéminence inutile, s'enfonça et disparut sous les alluvions de l'Oise. Il fallut alors revenir au chemin primitif et naturel. Condren perdit peu à peu l'importance qu'il ne devait qu'à un accident géométrique. L'ancien chemin de Soissons à Vermand fut relevé et fréquenté. Des habitations s'établirent sur ses

bords, à la rencontre de la rivière. Ce passage important fut commandé par une forteresse féodale, assise d'abord dans le marais, transportée plus tard sur un niveau plus élevé. Sur les bras moins importants de l'Oise et sur les ruisseaux dits dans le pays *noelles*, on jeta des ponts faciles; mais le lit principal de cette rivière ne fut pendant longtemps traversé qu'à l'aide d'un bac.

De là le nom primitif du lieu, inconnu, oublié longtemps dans l'histoire, et apparaissant au x^e siècle sous les formes latines *Calnacum* et *Calneium*, composées de *Cal* qui signifie chemin ou chaussée, et de *na* ou de *née* qui, dans les langues celtiques, désignent les idées d'eau et de navire; d'où *naca*, mot de moyenne latinité, qui signifie *bac*, et qui, à son tour, a formé le diminutif *nacella* (*Ducange, Court de Gebelin*, p. 758). *Calnacum* et *Calneium* signifient donc *chaussée de l'eau* ou *chaussée du bac*; et Chauny n'est pas autre chose que *la Chaussée*, plus le souvenir de l'eau qu'elle traverse.

Je remercie notre honoré collègue, M. de Bailliencourt, d'avoir cité à l'appui de mon opinion les *prés des Navoirs*, qui longent la Chaussée, et les *noelles* qui la traversent. Ces *navoirs*, autrefois inondés et ces *noelles*, qui se rattachent aussi à des prés bas (*noa*), ne semblent-ils pas, en effet, rappeler le souvenir des eaux et des bateaux?

Cette étymologie est au moins aussi acceptable que celle proposée par Hadrien de Valois. Ce savant critique, qui, sans doute, ne connaissait pas la distance de Chauny à Condren, et qui croyait que Chauny est situé sur la voie romaine, tandis qu'il en est écarté de plus d'une lieue, a dérivé le nom de cette ville de *Contraaginnum*, par l'intermédiaire de *Contavnum*. Mais *Contaunium* ne se rencontre nulle part; et ce mot, déjà peu ressemblant à *Contraaginnum*, n'a aucun rapport de sens ni d'écriture avec *Calnacum* ou Chauny (*Notitia dignit. Imp. ed. Boeking*, t. II, p. 1110).

Enfin, cette même étymologie est aussi honorable que celle, un peu burlesque et fort peu scientifique, que l'on trouve dans quelques auteurs. Quand la ville de Chauny renoncerait à chercher son origine dans un *nid chaud*, pour la prendre sur une antique

chaussée, elle ne perdrait rien au change; et elle aurait toujours droit au surnom populaire de *la bien nommée*.

Th. CARLET.

8 décembre 1868.